

Procédure d'inscription L3

▶ Inscription administrative

Les inscriptions administratives ne sont plus gérées par les services de l'UFR, mais par le service des inscriptions. Pour connaître les démarches, veuillez cliquer [ICI](#).

Les demandes de dispenses ou validations d'acquis pour une matière: Elles se font dans le cadre du dossier ecandidat uniquement. L'étudiant (e) souhaitant en bénéficier doit donc en faire la demande polycite dans le dossier ecandidat qu'il doit constituer.

Pour toutes questions relatives à votre inscription administrative, veuillez prendre contact exclusivement avec le service de la scolarité générale (bâtiment A):

▶ Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique se fera uniquement aux heures et jours prévus à cet effet. Vous trouverez [document](#) toutes les informations nécessaires. La réunion de pré-rentrée indiquée est **obligatoire!**

Vous devez vous connecter depuis un poste informatique sur [l'application IPWEB](#) et saisir vos choix de matières et groupes horaires:

ATTENTION: Pour pouvoir s'inscrire pédagogiquement, il faut au préalable avoir:
- obtenu sa carte d'étudiant,
- créé une messagerie Paris10([numéro d'étudiant](mailto:(numéro d'étudiant)@parisnanterre.fr))@parisnanterre.fr,
- passé le test de positionnement en langue [TPL \(Test positionnement Langue\)](#)

L'inscription pédagogique consiste à construire et organiser son parcours de formation. Pour construire ce parcours, il est nécessaire de se référer au livret pédagogique ainsi qu'à la fiche horaire.

Vous trouverez [ICI](#) une notice vous permettant de réaliser votre inscription pédagogique en ligne.

Les étudiants ayant des dispenses pour certains enseignements doivent prendre contact par mail avec Mme Perennes: licence-sced@liste.parisnanterre.fr dès l'inscription pédagogique effectuée.

Mis à jour le 25 juillet 2018

<https://dep-sc-educ.parisnanterre.fr/navigation/licence-3-presentiel-et-mixte/procedure-d-inscription-l3/procedure-d->